

Beauvais, le 5 décembre 2019

Abdel-Kader KHELIFI,  
Adjoint à la DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Éducation nationale

### Secrétariat Général

Dossier suivi par :  
Nathalie BUÉE

Réf.  
NB/ n° 130 - 2019-2020

Tél. : 03.44.06.45.26  
Fax : 03.44.48.67.25  
Mél : [ien60.beauvais1@ac-amiens.fr](mailto:ien60.beauvais1@ac-amiens.fr)

22, avenue Victor Hugo  
60025 BEAUVAIS CEDEX

Horaires d'accueil du public  
et d'accueil téléphonique :  
- du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à  
17h30

### **Objet: Langues vivantes étrangères, validation des compétences du niveau A1 à l'issue de la scolarité élémentaire.**

La validation du niveau A1 en langues vivantes étrangères à l'issue du CM2 est réalisée depuis plusieurs années dans le département de l'Oise à l'aide du livret numérique de validation.

L'enseignement des langues vivantes étrangères s'inscrit dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

La continuité des apprentissages du cycle 2 au cycle 4 est clairement établie dans les programmes, avec cinq compétences langagières (compréhension écrite, compréhension orale, production écrite, production orale en continu, production orale en interaction), qui sont associées aux apports culturels.

Les attendus en fin de cycle 3, incluant la classe de 6<sup>ème</sup>, sont le niveau A1 pour tous les élèves dans les cinq compétences langagières, et le niveau A2 dans au moins une compétence (au choix et selon le profil de l'élève).

L'évaluation régulière, dans chacune des cinq compétences langagières, s'effectue bien entendu tout au long de la scolarité. Le groupe de réflexion départemental de l'Oise a développé des outils d'aide à cette évaluation régulière. Les équipes enseignantes sont invitées à les utiliser. Ils sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.ac-amiens.fr/dsden60/208-groupe-departemental-langues-vivantes.html>

L'application, le mode d'emploi et le guide d'utilisation pour l'utilisation du livret numérique sont en libre accès sur le site de la circonscription de Saint-Just-en-Chaussée à l'adresse suivante :

<http://saint-just.dsden60.ac-amiens.fr/spip.php?article19>

Un mode d'emploi très détaillé y est proposé.

La validation des acquis des élèves par rapport au niveau A1 du CECRL peut s'envisager dès le CM1 et se poursuit en classe de 6<sup>ème</sup> pour les élèves qui n'auraient pas validé la totalité des items à l'issue du CM2. Cette validation ne peut être prononcée qu'après une évaluation rigoureuse des capacités langagières dans des situations d'évaluation cohérentes et diversifiées.

Les équipes enseignantes qui rencontreraient des difficultés dans l'utilisation de l'outil numérique peuvent se rapprocher de l'E-RUN de leur circonscription.

Les écoles devront faire parvenir les résultats des élèves de CM2 **pour le 22 mai 2020** au plus tard à l'inspection de leur circonscription de manière à ce qu'une analyse puisse être menée ensuite par le groupe départemental LVE. Un retour sera fait aux écoles à la rentrée 2020.



Abdel-Kader KHELIFI  
Adjoint à la DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré